

DÉLIBÉRATION**Conseil d'administration****Séance du 9 juillet 2024**

Délibération
n°113-2024
Point 3.5

Point 3.5 de l'ordre du jour

Renouvellement de l'accord de coopération internationale pour la mise en œuvre des formations entre l'Université de Strasbourg et l'Université d'Etat de l'Industrie et du Pétrole d'Azerbaïdjan (ASOIU) dans le cadre de l'Université Franco-Azerbaïdjanaise (UFAZ)

EXPOSE DES MOTIFS :

A l'instar de la création des Universités Franco-Arménienne, Franco-Géorgienne, ou de l'Institut Sorbonne-Kazakhstan, l'université Franco-Azerbaïdjanaise (UFAZ), est un projet qui s'inscrit dans le cadre des actions scientifiques et culturelles d'influence de la France dans le Caucase et qui a été initié en 2014. La création de l'UFAZ a fait l'objet en avril 2015 de la signature d'une lettre d'intention du Président de la République Française et du Président de la République d'Azerbaïdjan et d'un premier accord cadre en 2016 entre l'Université d'Etat du pétrole et de l'industrie (ASOIU) et l'Université de Strasbourg, mandatée pour piloter la création et l'animation de l'UFAZ et de formations dans les domaines scientifiques (Informatique, géosciences, chimie et génie chimique), au nom d'un consortium d'universités françaises. L'université de Strasbourg a été sollicitée en raison d'une précédente expérience de partenariat entre l'Université de Strasbourg et l'Université des Langues de Bakou.

Comme les autres universités binationales citées, celle-ci bénéficie d'un soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères qui finance le poste et participe au recrutement du Secrétaire Général sur place et de l'Ambassade de France en Azerbaïdjan qui apportent leur soutien aux diverses actions et mobilités étudiantes et d'enseignants ou chercheurs. Le Ministère de la Science et de l'Education de la République d'Azerbaïdjan assure quant à lui la part principale du financement. Après 8 années de fonctionnement (2016-2020 / 2020-2024) et un succès reconnu tant par ses étudiants, alumni, autorités de tutelles et parties prenantes, l'accord cadre et les ententes complémentaires qui régissent son fonctionnement doivent être renouvelés.

L'UFAZ aujourd'hui

- 4 (*évolution +1*) parcours de Licence et 5 (*évolution +1*) parcours de Master co-portés par des responsables de filières de 5 universités (Rennes, INSA Rouen Normandie, ENSIC (Univ. Lorraine), Mulhouse et Strasbourg)

- 590 étudiants en Licence (*évolution cohorte de 160 à 210*)
94 étudiants en Master (*évolution cohorte de 80 à 110*)
- 10 doctorants en cotutelle Unistra- ASOIU, Rouen-ASOIU
- 50 enseignants, 45 personnels administratifs azerbaïdjanais
- 100-120 enseignants français issus de 13 universités différentes dont en plus: Lyon, Montpellier, Sorbonne, UTC, Bretagne Sud, Lille, Cergy, Pau
- 5 enseignants recrutés par l'Unistra et affectés à temps plein à Bakou
- 5 personnels administratifs à l'Unistra

Les étudiants de l'UFAZ sont tous boursiers de l'Etat azerbaïdjanais et recrutés sur des critères de mérite, la sélection finale étant réalisée par des enseignants de l'Unistra (examen en licence, dossier en Master). Ils proviennent de toutes les régions du pays et de toutes les couches sociales.

L'accord a été renouvelé une première fois en 2020 en créant les parcours de master comme annoncé dans la continuité des parcours de Bachelor. Le renouvellement de l'accord de coopération internationale entre l'Unistra et l'ASOIU pour une nouvelle période de 4 ans (2024-2028) est en préparation depuis plusieurs mois.

La création d'une filière en Physique, initialement envisagée mais non inscrite à l'offre de formation 2024-2028, est reportée suite au changement de position du conseil d'UFR.

Ajouts aux précédents accords

- Diversification de l'offre de formation pour ouvrir les débouchés et les poursuites en doctorat avec renforcement des enseignements fondamentaux
- Augmentation progressive de la contribution des enseignants locaux pour viser à terme une prise d'autonomie (retour des docteurs sur des postes d'EC...)
- Développement de la continuité d'étude master - doctorat (*Graduate School*) s'appuyant sur les masters existants en lien avec les écoles doctorales françaises
- Constitution d'un Comité Scientifique initié depuis Janvier 2023

La continuité de cette coopération internationale soutenue par la diplomatie française est d'une grande importance en premier lieu pour les étudiants en cours de cursus de licence et de master à l'UFAZ et plus généralement pour la jeunesse azerbaïdjanaise attirée par une ouverture sur la France, l'Europe et le monde comme pour les facultés, laboratoires et universités impliquées.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	32
Nombre de voix pour	22
Nombre de voix contre	5
Nombre d'abstentions	5
Ne participe pas au vote	0

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve le renouvellement de l'accord de coopération internationale pour la mise en œuvre de formations entre l'Université de Strasbourg et l'Université d'Etat de l'Industrie et du Pétrole d'Azerbaïdjan (ASOIU) dans le cadre de l'université Franco-Azerbaïdjanaise


Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 11 juillet 2024

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT



ENTENTE FINANCIERE 2024-2028

Pour la mise en œuvre des formations entre l'Université de Strasbourg (Unistra) et l'université d'État du pétrole et de l'Industrie d'Azerbaïdjan (ASOIU) dans le cadre de l'université franco-azerbaïdjanaise (UFAZ)

entre

L'Université de Strasbourg / Unistra (France),

Sise 4 rue Blaise Pascal – CS 90032, 67081 STRASBOURG Cedex - France,

Représentée par son Président Michel Deneken

d'une part

et

L'Université d'Etat de l'Industrie et du Pétrole / ASOIU (République d'Azerbaïdjan),

Sise 34, Azadlig ave, Bakou, Azerbaïjan, AZ 1010,

Représentée par son Recteur par intérim Vazeh ASGAROV,

d'autre part

Conjointement désignées par « *les Parties* »

Article 1

Objet de l'entente complémentaire

La présente entente a pour objet de préciser les modalités et conditions financières de la mise en œuvre des formations prévues par l'Accord de coopération internationale conclu le 08 décembre 2020 entre l'Université d'Etat du Pétrole et de l'Industrie (ASOIU) et l'Université de Strasbourg (Unistra) dans le cadre de l'Université Franco-Azerbaïdjanaise (UFAZ).

La présente entente précise les conditions financières que l'ASOIU effectuera au bénéfice de l'Unistra, ainsi les paiements que l'ASOIU prendra en charge et les versements que l'ASOIU effectuera au bénéfice des acteurs français pour la mise en œuvre des activités prévues dans le cadre de l'UFAZ, à compter de septembre 2024.

La présente entente ne remet pas en cause les décisions ni les actions entreprises dans le cadre de la précédente entente financière signée le 08 décembre 2020, tous les paiements relatifs à la mise en œuvre des actions engagées avant septembre 2024, prévus par la précédente entente financière, restent en vigueur selon les termes de la même entente.

Article 2

Périmètre

La présente entente définit la compensation financière de l'Unistra et les modalités de paiement pour la mise en œuvre de l'accord de coopération auquel il se réfère.

Les partenaires conviennent des prestations à facturer à l'ASOIU par Unistra et de leur valorisation sur la durée de validité du présent contrat, comme indiqué dans le tableau joint en Annexe 1 - Budget prévisionnel.

Ces paiements comprennent:

- Les charges induites par la mise en œuvre des formations prévues dans l'entente complémentaire pédagogique :
 - les charges de rémunération des personnels enseignants et administratifs français intervenant dans le cadre des formations proposées pour l'UFAZ,
 - les frais généraux induits, au sein des universités françaises, par la gestion des programmes délocalisés à l'UFAZ,
 - les frais d'inscription des étudiants inscrits dans les cursus français.
- Les charges induites par le fonctionnement du consortium d'établissements français.
- Le montant correspondant à la taxe de 10% appliquée sur les transactions financières et payable en Azerbaïdjan, conformément à l'article 125.1.5 du code des impôts azerbaïdjanais.

La présente entente concerne les paiements que l'ASOIU prendra en charge et les versements que l'ASOIU effectuera au bénéfice des acteurs français tel que listés dans le tableau joint en Annexe 1- Budget prévisionnel. Ces versements comprennent :

- Les charges de rémunération et les charges liées aux missions (transport et *Per Diem*) du coordinateur Unistra.
- Les charges de rémunération et les charges liées aux missions (transport et *Per Diem*) des responsables scientifiques et pédagogiques.
- Les charges de rémunération et les charges liées aux missions (transport et *Per Diem*) des enseignants intervenant à l'UFAZ.
- Les charges de rémunération complémentaires des enseignants français mis à disposition à l'ASOIU pour l'UFAZ.
- Les charges liées aux missions des comités de l'UFAZ (Comité directeur, comité scientifique et comité pédagogique).
- Les charges de rémunération et les charges liées aux missions pour le recrutement des étudiants.
- Les frais de fonctionnement à l'UFAZ pour le bon déroulement des formations prévues dans l'entente complémentaire pédagogique et des activités de recherche.

Article 3

Modalités de versement

Annexe 2 - Échéancier de paiement prévisionnel

En application de la présente entente, il est convenu que dans le cadre de la mise en œuvre des formations faisant l'objet de l'Accord-cadre de Coopération Internationale conclu le 8 décembre 2016 prolongé par avenant signé le 08 décembre 2020, l'ASOIU verse à l'Unistra, sur la base de l'Annexe 1, selon les modalités suivantes et sur présentation d'une facture :

- en septembre pour chaque année universitaire :
 - la totalité des droits d'inscription de l'année universitaire,
 - 1/3 des charges prévisionnelles (dont frais généraux) de l'année universitaire telles que précisées en Annexe1 et le solde éventuel restant de l'année universitaire précédente.
- en novembre de chaque année universitaire, 2/9 des charges prévisionnelles (dont frais généraux) telles que précisées en Annexe 1,
- en mars de chaque année universitaire, 2/9 des charges prévisionnelles (dont frais généraux) telles que précisées en Annexe 1,
- en juin de chaque année universitaire 2/9 des charges prévisionnelles (dont frais généraux) telles que précisées en Annexe 1.

L'Unistra s'engage à détailler les factures émises selon l'Annexe 1- budget prévisionnel.-Les montants totaux facturés incluent la taxe de 10% appliquée sur les transactions financières et payable en Azerbaïdjan conformément à l'article 125.1.5 du code des impôts azerbaïdjanais.

Article 4

Autres dispositions financières

4.1 Budget prévisionnels

L'Annexe 1 présente les budgets prévisionnels des années universitaires 2024/2025, 2025/2026, 2026/2027, 2027/2028.

Toute prestation, non incluse dans le tableau ci-joint, fera l'objet d'un Accord spécifique, entre les parties signataires de la présente entente complémentaire.

4.2 Droits d'inscription pour les étudiants de l'UFAZ

- L'accord s'assurant une prise en charge des frais qu'il engendre, les droits d'inscription des étudiants **préparant un diplôme national dans le cadre de l'UFAZ**, seront les mêmes que ceux des étudiants nationaux français. Ces droits seront pris en charge par l'université partenaire selon les modalités précisées à l'article 2.

Les droits nationaux en France sont fixés par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministère de l'Économie et des Finances chaque année universitaire.

4.3 Contribution vie étudiante et de campus (CVEC)

- Les étudiants inscrits dans une formation de **premier et/ou de deuxième cycle** dans le cadre de l'UFAZ (à Bakou) sont exonérés du paiement de la Contribution vie étudiante et de campus (CVEC). Cette exonération ne concerne pas les étudiants suivant une formation à Strasbourg qui devront donc régler directement la CVEC lors de leur l'inscription.

4. 4 Le processus de budgétisation

- a la fin du mois d'avril de chaque année, l'Unistra soumet à la gestion opérationnelle de l'UFAZ le budget pour les montants à reverser à Unistra pour l'année suivante ;
- la direction opérationnelle de l'UFAZ prépare le budget consolidé pour l'année suivante en coordination avec le Comité scientifique, ASOIU et Unistra, et le soumet au Comité directeur avant le 15 mai de chaque année ;
- guidé par le principe de la « conformité des fonds avec objectifs », le Comité directeur discute et approuve le budget consolidé pour l'année suivante avant la date du 15 juin de chaque année ;
- le budget approuvé par le Comité directeur est transmis par l'ASOIU à la fin du mois de juin pour approbation au Ministère de l'Économie de la République d'Azerbaïdjan ;
- le budget peut être révisé par le Comité directeur au cours d'une année budgétaire. Dans le cas où la révision budgétaire pour une année est supérieure à 15% du budget initialement approuvé /

validé alors une justification raisonnable suffisante de la raison de l'augmentation est documentée en même temps qu'un nouveau budget révisé et approuvé par le Comité directeur.

Le budget comprend :

- le plan financier contenant des informations sur les sources de financement ;
- la prévision des recettes contenant des informations sur la (les) source (s) et types de revenus, les prévisions de revenus et les estimations sur lesquels les prévisions sont fondées ;
- la prévision des dépenses contenant des informations sur les types de dépenses (rémunération, équipement, bourses, etc.), leur valeur et les estimations sur lesquels se fonde le calcul des frais ;
- d'autres éléments qui seraient à inclure dans le budget d'une institution éducative.

Les fonds sont gérés en conformité avec le budget. ASOIU ouvre un (des) compte(s) bancaire(s) séparé(s) pour l'UFAZ. Le Directeur exécutif et le Secrétaire général ont un droit de signature conjointe sur ces comptes bancaires.

4.5. Flexibilité relative à l'exécution du budget

Considérant le caractère prévisionnel de ces budgets, les partenaires s'accordent sur une variation potentielle de 15% des montants, à la hausse ou à la baisse dans son exécution, effective dès l'accord écrit de l'ensemble des membres de la Direction Opérationnelle. Toute évolution du budget consentie dans la limite fixée est assurée à budget constant par redistribution des lignes budgétaires, ces mouvements feront l'objet d'une information ultérieure au Comité Directeur.

Dans le cas où la révision budgétaire pour une année s'avérerait supérieure à 15% du budget initialement approuvé / validé et ne pourrait s'exécuter à budget constant, celle-ci nécessitera la formalisation d'un budget révisé prévoyant une couverture de ses montants et devant être adopté par le Comité Directeur avant d'être effective.

4.6 Règlement de participation des membres du consortium d'établissements français

L'Unistra collecte tous les paiements versé par l'ASOIU aux institutions françaises participant à l'UFAZ et ayant préalablement officialisé leur participation selon les modalités convenues dans « Entente complémentaire pour la mise en œuvre des Formations Unistra dispensées à l'ASOIU dans le cadre de l'Université Franco-Azerbaïdjanaise (UFAZ) » signé le 8 décembre 2020.

L'Unistra verse à chaque université française les sommes nécessaires conformément à accord bilatéral.

Article 5
Règlement général de protection des données

5.1. Nonobstant toute autre disposition du présent Accord, dans l'exercice de ses droits et obligations au titre du présent Accord, chaque Université partenaire se conforme à tout moment au droit en vigueur dans sa propre Université. En particulier, le règlement général sur la protection des données de l'Union européenne 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD). En cas de lois ou de règlements contradictoires entre les Universités partenaires, les partenaires s'efforcent de trouver une solution consensuelle, conforme à la loi et aux règlements de toutes les Universités partenaires.

5.2 Chaque institution partenaire engage ses agents à veiller au respect des réglementations nationales et européennes en matière de protection des données.

5.3 Toute question relative au traitement des données à caractère personnel par l'ASOIU doit être adressée à l'avocat de l'ASOIU qui est en charge de l'ensemble des aspects juridiques (rector@asoui.edu.az).

Toute question relative au traitement des données à caractère personnel par l'Université de Strasbourg doit être adressée à son délégué à la protection des données de l'Université de Strasbourg (dpo@unistra.fr).

Article 6
Dispositions finales

- Neuf (9) exemplaires du présent Accord sont signés par chacune des Parties, trois (3) en langue française, trois (3) en langue azérie et trois (3) en langue anglaise, les textes français et azéris faisant également foi. Le texte anglais est utilisé, entre les Parties, en cas de divergence dans l'interprétation et la mise en œuvre de cet Accord.

- La présente entente prendra effet à compter de sa signature par les deux parties et ne prendra fin qu'à compter de l'entière exécution de l'ensemble des obligations stipulées, nonobstant l'éventuelle échéance de l'Accord de coopération internationale.

La présente entente comporte deux (2) annexes :

- Budget prévisionnel 2024-2028.
- Échéancier de paiement prévisionnel : 2024-2028.

A _____, le

A _____, le

Michel Deneken

Président de l'Université de Strasbourg

Vazeh ASGAROV

Recteur par intérim de l'Université du Pétrole et de
l'Industrie d'Azerbaïdjan

ANNEXE №1
to Financial Agreement between Azerbaijan State Oil and Industry University and University of Strasbourg
Estimated budget for UFAZ III (2024-2028)

in EUR

BUDGET ASSUMPTIONS	2024/25	2025/26	2026/27	2027/28
Hourly rate (net of WHT tax)	130	130	130	130
Expert Daily Rate (net of WHT tax)	400	400	400	400
Per diem in Azerbaijan	204	204	204	204
Per diem for France	250	250	250	250
Monthly allowance for PhD students in France	1,500	1,500	1,500	1,500
Monthly allowance for PhD students in Azerbaijan	600	600	600	600
Flight rate (roundtrip)	1,000	1,000	1,000	1,000
Rate of exchange 1 AZN to EUR	0.5	0.5	0.5	0.5

STATISTICS	2024/25	2025/26	2026/27	2027/28
Number of BS1 students	190	250	250	250
Number of BS2 students	150	190	250	250
Number of BS3 students	148	150	190	250
Number of BS4 students	142	148	150	190
Number of M1 students	110	125	125	125
Number of M2 students	59	110	125	125
Number of PhD students	8	12	12	12
Number of PhD2 students	3	8	12	12
Number of PhD3 students	9	3	8	12

	2024/25	2025/26	2026/27	2027/28
I UFAZ MANAGEMENT ACTIVITIES	242,148	242,148	242,148	242,148
1.1. Joint meetings	13,448	13,448	13,448	13,448
DPFR Steering Committee - mission costs (1 meeting/year in Baku) (2 FR persons x (3 per diem & 1 flight)	3,224	3,224	3,224	3,224
LC Steering Committee - mission costs (1 meeting/year in Strasbourg) (2 AZ persons x (3 per diem & 1 flight)	3,500	3,500	3,500	3,500
DPFR Academic Committee - mission costs (1 meeting/year in Baku) (2 FR persons x (3 per diem & 1 flight)	3,224	3,224	3,224	3,224
LC Academic Committee - mission costs (1 meeting/year in Strasbourg) (2 AZ persons x (3 per diem & 1 flight)	3,500	3,500	3,500	3,500
1.2. Scientific and operative management	228,700	228,700	228,700	228,700
Remote coordination work				
DPFR All project activities supervision (1 persons x 4 h/week x 46 weeks/year)	23 920	23 920	23 920	23 920
DPFR Operational coordination (3 persons x 3h/week x 46 weeks/year)	53 820	53 820	53 820	53 820
DPFR Research coordination (3 persons x 3h/week x 46 weeks/ year)	53 820	53 820	53 820	53 820
Onsite expertise fees				
DPFR Study programmes coordination (13 missions/year)	22 800	22 800	22 800	22 800
DPFR Research activities coordination (12 missions/year)	19 200	19 200	19 200	19 200
DPFR Recruitment of students (1 mission/year)	1 600	1 600	1 600	1 600
Onsite mission costs				
DPFR Study programmes coordination (per diem + flight)	27 280	27 280	27 280	27 280
DPFR Research activities coordination (per diem + flight)	24 240	24 240	24 240	24 240
DPFR Recruitment of students (per diem + flight)	2 020	2 020	2 020	2 020
II EDUCATION ACTIVITIES	1,407,659	1,635,442	1,744,922	1,744,922
2.1. Permanent French teachers costs (recruited by Unistra and seconded to ASOIU)	431,875	518,250	518,250	518,250
Number of PFT involved	5	6	6	6
UR Unistra pay load to be reimbursed by ASOIU (65,7 k€/person/year)	328,500	394,200	394,200	394,200
LC Direct ASOIU pay load (30 k AZN/person/year)	75,000	90,000	90,000	90,000
LC Direct ASOIU pay load - taxes (22%+0.5%+2%)	18,375	22,050	22,050	22,050
LC Home travel costs (2 roundtrips per year)	10,000	12,000	12,000	12,000
2.2. Short term teachers costs (recruited by ASOIU directly)	875,840	985,320	1,094,800	1,094,800
Number of BS programs STT missions	100	120	140	140
DPFR Teaching hours (25h / STT)	325,000	390,000	455,000	455,000
DPFR Mission costs (6 per diem + 1 return flight)	222,400	266,880	311,360	311,360
Number of MS programs STT missions (12PhD students since 26/27)	60	60	60	60
DPFR Teaching hours (25h / STT)	195,000	195,000	195,000	195,000
DPFR Mission costs (6 per diem + 1 return flight)	133,440	133,440	133,440	133,440
2.3. Pedagogical Management (pedagogical coordination)	99,944	131,872	131,872	131,872
Number of BS programs	5	7	7	7
DPFR Remote coordination work (2 cohortes X 24h per programme)	31,200	43,680	43,680	43,680
DPFR Onsite expertise (1 mission/programme x 3 WD)	6,000	8,400	8,400	8,400
DPFR Mission costs (4 per diem + 1 return flight / study programme)	9,080	12,712	12,712	12,712
Number of MS programs	4	5	5	5
DPFR Remote coordination work (2 cohortes X 40h per programme)	41,600	52,000	52,000	52,000
DPFR Onsite expertise (1 mission/program X 3 WD)	4,800	6,000	6,000	6,000
DPFR Mission costs (4 per diem + 1 return flight / study programme)	7,264	9,080	9,080	9,080
III RESEARCH ACTIVITIES 1	183,120	338,016	408,712	455,208
3.1. MS research activities and Graduate School	183,120	338,016	408,712	455,208
Number of M1 students	110	125	125	125
DPFR Supervisory of M1 research - remote work (2h/ M1 student)	28,600	32,500	32,500	32,500
Number of M2 students	59	110	125	125
DPFR Supervisory of M2 research - remote work (6h/ M2 student)	46,020	85,800	97,500	97,500

LC	Fellowship for internships in France - 50% of M2/S4 students x 200 € (paid directly by ASOIU) x 5 months + flight	59,000	110,000	125,000	125,000
UR	Stipend paid by UNISTRA, charged to ASOIU 0.5* Nb students x 600 € x 5 months	88,500	165,000	187,500	187,500
LC	Research Costs for M2 intership in UFAZ-ANAS-ASOIU-other Az. Univ lab.	50,000	80,000	110,000	150,000
UR	Research consumables or services provided by UNISTRA (scientific analysis) to UFAZ labs and students	20,000	20,000	30,000	50,000
	GRADUATE SCHOOL (1st year of GS1 from 23/24, 2nd year of GS1 = the 2nd year of Masters started in 23/24)	GS1 (2nd year)	GS1 (3rd year)	GS1 (4th year)	GS1 (5th year)
	Number of PhD students (Graduate School)		12	24	36
DPFR	Teaching research methodology (54h); 20h of distance expertise; 3 days of expert days per each co-directed PhDs		23,820	39,420	55,020
LC	1/4 of GS PhD students are fully funded in FR HEIs (monthly FR allowance for PhD students*12 mo)		54,000	108,000	162,000
LC	1/4 of GS PhD students are jointly supervised by FR/AZ (monthly AZ allowance for PhD students*12 mo)		37,800	75,600	113,400
LC	1/2 of GS PhD students with enrollment in AZ with FR co-direction		54,000	108,000	162,000
DPFR	Mission costs of supervisors (co-direction) (6 per diem + flight)		10,896	21,792	32,688
LC	Travel costs of PhD students (co-direction) (flight)		12,000	24,000	36,000
III	RESEARCH ACTIVITIES 2	208,484	208,484	208,484	208,484
3.2.	Research program	208,484	208,484	208,484	208,484
DPFR	Extended research program' expertise - French partners	89,940	89,940	89,940	89,940
DPFR	Extended research program' expertise - French partners	13,344	13,344	13,344	13,344
LC	Extended research program expertise - ASOIU	100,098	200,196	248,004	348,102
LC	Extended research program's activities - ASOIU	505,644	440,167	529,407	619,403
DPFR	Extended research program's activities - French partners	105,200	105,200	105,200	105,200
IV	UNISTRA ADMINISTRATIVE SUPPORT ACTIVITIES	426,500	421,400	433,500	453,000
4.1.	Consortium of French Universities - CFU costs	52,000	52,000	52,000	52,000
UR	1 Full Time admin tech = 2 half time of admin tech (annual cost of a technician 52 k€)	52,000	52,000	52,000	52,000
4.2.	Administrative and schooling staff	212,000	170,000	156,000	156,000
UR	BS : 1 ETP support for schooling (annual cost of a technician 52 k€)	52,000	52,000	52,000	52,000
UR	MS + PhD : 2 ETP support for schooling (annual cost of a technician 52 k€)	104,000	104,000	104,000	104,000
	Research Programs Officer	56,000	14,000		
4.3.	Enrollment fees	162,500	199,400	225,500	245,000
UR	BS program: Nb of students*175 EUR	110,250	129,150	147,000	164,500
UR	MS program: Nb of students*250 EUR	42,250	58,750	62,500	62,500
UR	PhD program : Nb of students*500 EUR	10,000	11,500	16,000	18,000
V	UNISTRA COSTS before tax and overheads	2,467,911	2,845,490	3,037,766	3,103,762
	<i>Azerbaijani stakeholders related costs (allocated directly to local parties)</i>	853,606	1,162,883	1,556,515	1,944,409
	<i>Taxed portion of costs paid by ASOIU</i>	1,087,188	1,246,168	1,338,468	1,354,068
	<i>Costs paid by UNISTRA and then charged to ASOIU</i>	859,167	995,265	1,039,250	1,078,250
VI	UNISTRA overheads	128,875	149,290	155,888	161,738
VII	WHT, 10%	230,581	265,636	281,512	288,228
VIII	UNISTRA COSTS after tax and overheads	2,827,367	3,260,416	3,475,166	3,553,728

Version #1.0
Effective 10.07.2024
Approved on

Michel Deneken
President of University of Strasbourg

Vazeh Asgarov
Acting Rector of Azerbaijan State Oil and
Industry University

DPFR	Direct payments to French teachers and experts or associated services	1,604,411	1,844,890	1,992,566	2,019,062
UR	UNISTRA revenue & registration fee	992,375	1,149,890	1,201,088	1,246,438
	WHT on transfers abroad	230,581	265,636	281,512	288,228
	Funds' destination - French partners	2,827,367	3,260,416	3,475,166	3,553,728
LC	Direct payments to Azerbaijani students and partners	853,606	1,162,883	1,556,515	1,944,409
	Funds' destination - Azerbaijani partners	853,606	1,162,883	1,556,515	1,944,409

ANNEXE 2 - Estimated payment schedule

Organisation de l'UFAZ -CONVENTION FINANCIERE	Estimated payment schedule																								
	CONVEN-TION annexe 2						CONVEN-TION annexe 2						CONVEN-TION annexe 2						CONVEN-TION annexe 2						
	Répartition selon article 3 de la convention cadre mise en œuvre 2024-2025					Répartition selon article 3 de la convention cadre mise en œuvre 2025-2026					Répartition selon article 3 de la convention cadre mise en œuvre 2026-2027					Répartition selon article 3 de la convention cadre mise en œuvre 2027-2028									
UNISTRA	Prise en charge Unistra 2024/2025	sept.-24	nov.-24	mars-25	juin-25	Total échéancier 2024/2025	Prise en charge Unistra 2025/2026	sept-25	nov.-25	mars-26	juin-26	Total échéancier 2025/2026	Prise en charge Unistra 2026/2027	sept.-26	nov.-26	mars-27	juin-27	Total échéancier 2026/2027	Prise en charge Unistra 2027/2028	sept-27	nov.-27	mars-28	juin-28	Total échéancier 2027/2028	
TOTAL Permanents teachers FR & administrative Staff (enrollment fees excluded)	592 500	197 500	131 667	131 667	131 667	592 500	616 200	205 400	136 933	136 933	136 933	616 200	602 200	200 733	133 822	133 822	133 822	602 200	602 200	200 733	133 822	133 822	133 822	602 200	
Enrollment fees	162 500	162 500				162 500	199 400	199 400				199 400	225 500	225 500				225 500	245 000	245 000					245 000
Part of overheads	113 250	54 000	19 750	19 750	19 750	113 250	122 340	60 720	20 540	20 540	20 540	122 340	124 155	63 935	20 073	20 073	20 073	124 155	127 080	66 860	20 073	20 073	20 073	127 080	
TOTAL Unistra	868 250	414 000	151 417	151 417	151 417	868 250	937 940	465 520	157 473	157 473	157 473	937 940	951 855	490 168	153 896	153 896	153 896	951 855	974 280	512 593	153 896	153 896	153 896	974 280	
WHT Azerbaijan tax	46 000	16 824	16 824	16 824	16 824	96 472		51 724	17 497	17 497	17 497	104 216		54 463	17 100	17 100	17 100	105 762		56 955	17 100	17 100	17 100	108 253	
GRAND TOTAL	460 000	168 241	168 241	168 241	168 241	964 722		517 244	174 970	174 970	174 970	1 042 156		544 631	170 995	170 995	170 995	1 057 617		569 548	170 995	170 995	170 995	1 082 533	

Version #1.0
Effective 10.07.2024
Approved on

Michel Deneken
President of the University of Strasbourg

Vazeh Asgarov
Acting rector of Azerbaijan State Oil and Industry University